

Les grandes étapes du recensement

Avant la collecte



Recrutement
et formation
des agents
recenseurs
par la mairie



Constitution
de la liste
des adresses
à enquêter



Tournée de reconnaissance
pour avertir du passage
de l'agent recenseur

Pendant la collecte



Distribution par l'agent recenseur
de la notice pour répondre au
recensement en ligne sur
www.le-recensement-et-moi.fr ou
des questionnaires papier (qu'il viendra
récupérer sous quelques jours)



Vérification de la bonne prise
en compte de tous les logements
par la commune

Après la collecte



Certification
de la collecte
par le maire



Transmission
des questionnaires papier
à la direction régionale
de l'Insee (les réponses en
ligne sont reçues directement)



Saisie des questionnaires
papier et traitement
confidentiel des données



Vérification et validation
des résultats par l'Insee



Communication des chiffres
aux maires et au grand public